Communiqué

Pour diffusion immédiate

Cogeco déçue de la décision du CRTC concernant les tarifs définitifs pour les services Internet haute vitesse de gros

Montréal, 19 août 2019 – Cogeco inc. et Cogeco Communications inc. (« Cogeco ») se disent surprises et déçues aujourd'hui de la décision récente du CRTC de réduire, une fois de plus, de manière importante les tarifs des services Internet haute vitesse de gros groupés et d'appliquer les nouveaux tarifs de manière rétroactive. Bien que Cogeco soit en faveur d'une concurrence loyale dans le marché canadien des télécommunications, des tarifs équitables et raisonnables sont primordiaux afin d'assurer des investissements continus et soutenus dans les réseaux, particulièrement dans les régions non desservies. Cogeco examine actuellement les détails de la décision du CRTC et évalue ses options pour l'avenir.

La décision du CRTC est inattendue étant donné l'état de la concurrence sur le marché canadien des services Internet, comme l'a démontré une étude de marché récente menée par le Bureau de la concurrence. Ce rapport indique que les fournisseurs de services Internet indépendants, qui bénéficient d'accès obligatoires aux réseaux des fournisseurs dotés d'installations à des tarifs de gros réglementés, sont maintenant devenus des joueurs établis qui détiennent jusqu'à 20 % des parts de marché dans les régions où ils ont concentré leurs efforts de marketing. Le Bureau souligne que la force des réseaux Internet au Canada est fondée sur des investissements considérables faits par des fournisseurs dotés d'installations, comme Cogeco, et fait ressortir l'importance d'établir des tarifs d'accès au marché de gros appropriés pour ne pas miner cette volonté d'investir.

En raison de la décision du CRTC, Cogeco inc. et Cogeco Communications inc. s'attendent à enregistrer un manque à gagner d'environ 25 millions de dollars pour le trimestre en cours à cause de l'impact rétroactif des tarifs plus bas, dont 15 millions de dollars pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 et 10 millions de dollars pour l'exercice financier 2019. Si l'on ne tient pas compte du manque à gagner de 15 millions de dollars des exercices financiers antérieurs, Cogeco inc. et Cogeco Communications inc. maintiennent leurs projections financières respectives pour l'exercice financier 2019 publiées le 9 avril 2019 et les projections financières préliminaires pour l'exercice 2020 publiées le 10 juillet 2019.

Comme Cogeco évalue présentement ses options, aucun autre commentaire ne sera émis à ce sujet.

AU SUJET DE COGECO INC.

Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Sa filiale Cogeco Communications inc. fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Elle exerce ses activités au Québec et en Ontario, au Canada, sous le nom Cogeco Connexion et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation complémentaire et une couverture étendue, desservant un large éventail d'auditoires, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

SOURCE:

Marie-Hélène Labrie

Première vice-présidente, Affaires publiques et communications

Cogeco inc.

(514) 764-4700